

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE DES GRUES MOBILES POUR LE PERSONNEL EXPERIMENTE

Décret 98-1084 du 2décembre 1998 et recommandation R 390 de la CNAMTS

PUBLIC ET PRE-REQUIS :

- Toute personne utilisant régulièrement ou occasionnellement une grue mobile,
- Aptitude médicale,
- Permis de conduire C si la grue mobile le nécessite (grue mobile sur porteur)
- Savoir lire, écrire, et maîtriser les quatre opérations.

OBJECTIFS :

Savoir manipuler ou utiliser une grue mobile dans des conditions d'exploitation optimale de travail et de sécurité en conformité avec le matériel et les textes en vigueur.

PRINCIPE D'ACTION :

Prise en compte d'un groupe de personnes auquel il conviendra de faire un test d'aptitude ou un certificat à la conduite en sécurité en les initiant aux phénomènes SECURITE et PREVENTION des ACCIDENTS du TRAVAIL : SENSIBILISATION et ADAPTATION dans le cadre particulier de la FONCTION, et en général de la PROFESSION.

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Axées sur le vécu des personnes et leurs besoins spécifiques,
- Liaison permanente entre la PRATIQUE et la THEORIE,
- Mise à disposition d'une aire suffisante pour les exercices pratiques avec le matériel ainsi que d'une salle de réunion,
- Evaluation continue de la progression des personnes par exercices de contrôle.

SANCTION :

- Soit un Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (C.A.C.E.S®).
- Soit une Attestation de Compétences à la Conduite En Sécurité (A.C.C.E.S)

CONTENU

Objectif global :

Maîtriser, sur le plan **théorique**, les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues mobiles (rappel)

Maîtriser, sur le plan **pratique**, les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues mobiles

Moyens :

- 1 salle équipée d'un ensemble multimédia
- 1 Grue mobile
- Aire d'évolution / Matériel de balisage
- Matériel d'élingage / Charges diverses

Thèmes et objectifs spécifiques de la formation :

- 1) Etre capable de maîtriser, sur le plan théorique, les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues mobiles*

1.1 Réglementation

- Décret et Arrêtés du 02/12/98, Recommandation CNAMTS R 383 modifiée
- Documents à présenter lors des contrôles
- Rôle des différents organismes : inspection du travail, CRAM, ...
- Les rôles et responsabilités du chef de chantier, du chef de manoeuvre, de l'élingueur, du conducteur.

1.2 Technologie

- Les principaux types de grues mobiles
- Les principales caractéristiques des grues mobiles
- Le fonctionnement des organes de service, des dispositifs de sécurité
- Les principaux risques : chute de la charge, renversement, heurts, environnement, énergie mise en œuvre
- Les risques particuliers : travaux maritimes, ferroviaires.

1.3 Sécurité

- Les règles de conduite, de circulation, de stationnement
- La plaque de charges, abaque, tableau, les aides à la conduite
- Les règles de stabilité : appuis, évaluation de la masse des charges, conditions d'équilibre, règles d'élingage.
- Les distances de sécurité avec les lignes électriques.

1.4 Evaluation théorique (1 heure)

2) Etre capable de maîtriser, sur le plan pratique, les problèmes de sécurité liés à l'utilisation des grues mobiles.

2.1 Adéquation de la grue à l'opération envisagée

2.2 Vérifications

- prise de poste,
- fin de poste

2.3 Conduite et circulation

- en ligne droite et en courbe
- en marche avant et en marche arrière

2.4 Positionnement

- calage
- mise en station

2.5 Manœuvres

- prise et dépose de charges
- arrêt du ballant

2.6 Maintenance de premier niveau

2.7 Evaluation pratique réalisée en contrôle continu